

Bavent, le 3 avril 2023

**Mairie de Vexin-Sur-Epte**  
**Mr le Maire Th. Durand**  
**25 rue Grande Ecos**  
**27 630 Vexin-Sur-Epte**

Par LRAR et par email

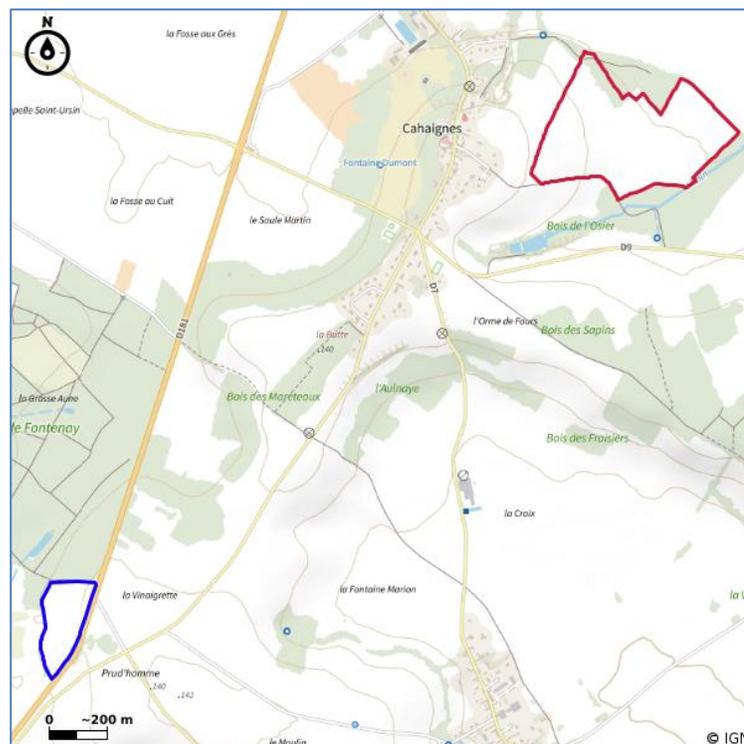
Dossier suivi par : Jean-Denis GARIEL Courriel : [jean-denis.gariel@terreal.com](mailto:jean-denis.gariel@terreal.com) Tél : 06.64.06.26.57

**Objet** : demande de prise en compte des projets de carrière de TERREAL à Vexin-Sur-Epte dans le projet de PLU

Monsieur le Maire,

Terreal développe un projet de carrière d'argile sur le territoire de la commune déléguée de Cahaignes afin de pérenniser les approvisionnements en argile de ses usines des Mureaux et de Bavent (en rouge sur le plan ci-dessous).

Terreal a également conclu un accord de transfert du droit d'exploitation de l'autorisation d'exploiter une carrière d'argile avec la société exploitante actuelle au lieu-dit « Le Clos Gasse » sur la commune déléguée de Cahaignes également et pour les mêmes raisons (en bleu sur le plan ci-dessous).



TERREAL SIEGE SOCIAL

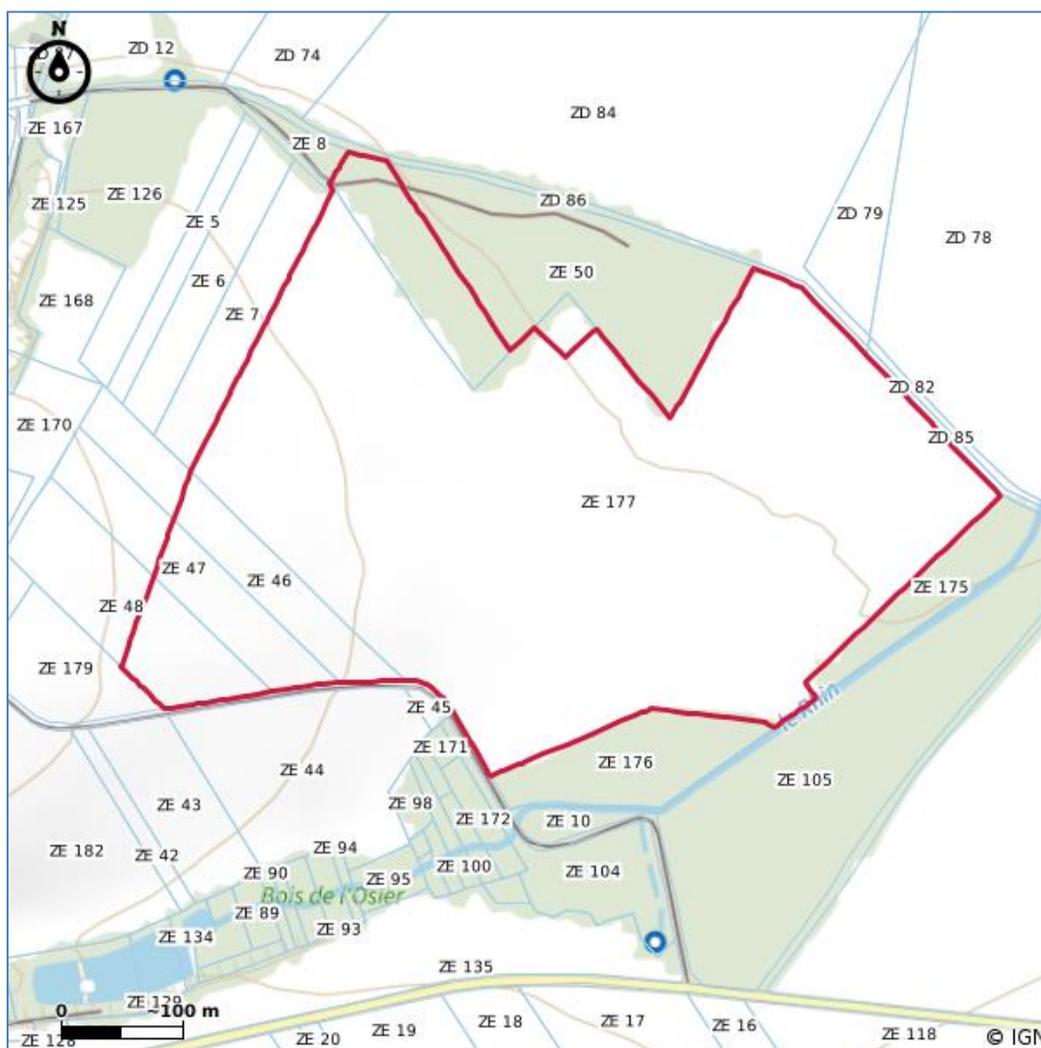
13-17 rue Pagès, 92150 Suresnes, France – T. +33 (0)1 49 97 20 30 – F. (0)1 49 97 20 56 – [www.terreal.com](http://www.terreal.com)

Terreal – SAS au capital de 87 176 320 Euros – SIREN 562 110 346 – RCS Nanterre – N° TVA Intracommunautaire FR18 562 110 346

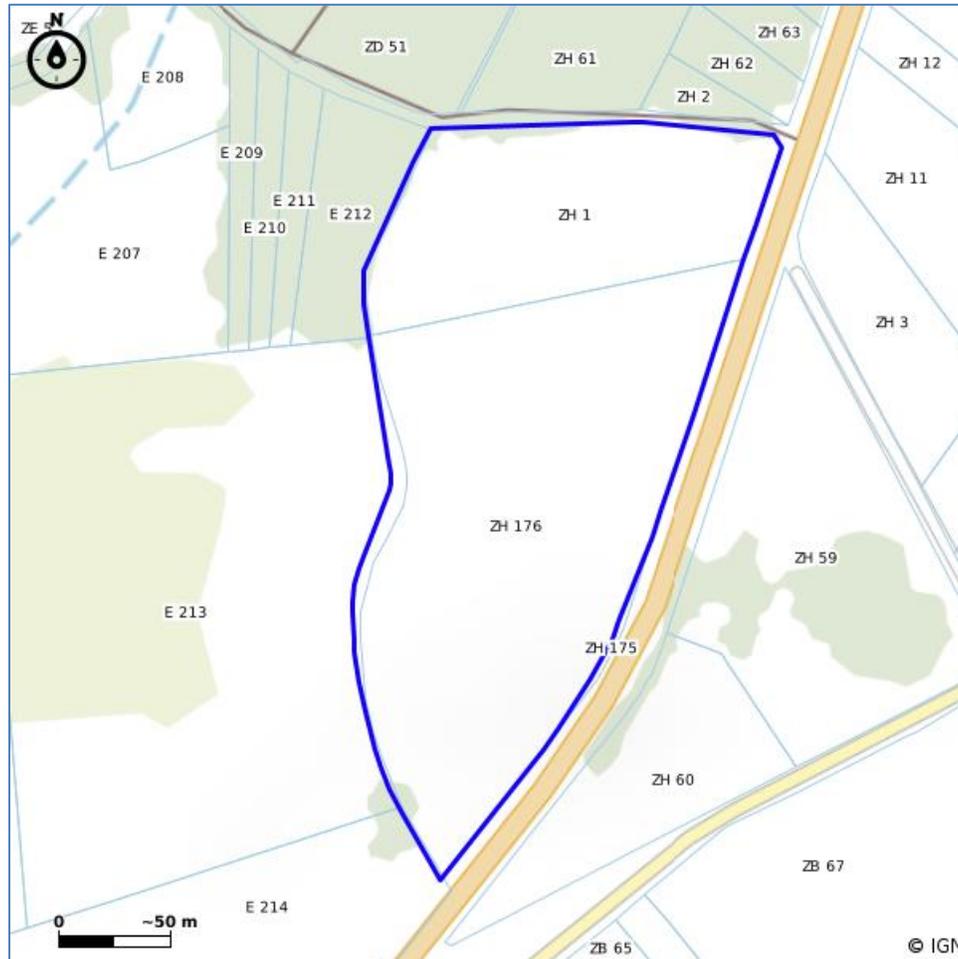
Par la présente, nous souhaitons préciser les emprises des projets de Terreal à Vexin-Sur-Epte, afin qu'elles soient bien intégrées dans le Plan local d'urbanisme (PLU) en cours d'élaboration par votre commune :

- Le contour du projet de carrière aux lieux-dits « Le Pré Magnard, Le Vide Bouteille et Le Fer à Chambre » a été réduit et nous sollicitons la prise en compte du périmètre de la carte suivante qui définit l'emprise au droit des parcelles :

**Section 122 ZE :** parcelles 46,47, 48 et 50 – en partie, et parcelle 177 en totalité, comme détaillé sur le plan suivant :



- Par ailleurs, le transfert de droit d'exploitation concerne le lieu-dit « Le Clos Gasse » et plus particulièrement, les parcelles 1 et 176 de la section 122 ZH, comme précisé sur le plan suivant :



Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces demandes, nous restons à la disposition de vos services pour toute précision ou demande de complément.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Denis GARIEL

Responsable développement des ressources carrières